

La Petite Tunisie

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

ABONNEMENT :

	Un an	Six mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr. —	6 fr.
France et Algérie	12 » —	7 »
Etranger	15 » —	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

RÉDACTION & ADMINISTRATION
TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS
Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

INSERTIONS

publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr. 80. la ligne — Annonces diverses en 4^e page 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

LA CANAILLE JUIVE

TERRE D'INJUSTICES !

Il paraît urgent de faire un parallèle entre notre échec actuel au Maroc, et la façon dont on comble les indigènes tunisiens d'injustice expéditive.

Les nouvelles concernant la situation de la France au Maroc, ne sont guère au beau fixe, malheureusement le départ de Delcassé des Affaires étrangères.

Le Cassant et vain fantoche qui a nom Saint-René-Taillandier, continu à faire des siennes, se laissant infliger les pires camoufflets par S.M. Chérifienne, à l'instigation des astucieux Tattenbach et *tutti quanti*.

La France, qui rêvait mettre en pratique le trop beau programme de « pénétration pacifique » écloso dans la cervelle de M. Delcassé, doit faire aujourd'hui, et pour longtemps, sacrifice de ses aspirations, et se soumettre aux exigences sultanesques, relatives à la constitution d'une conférence internationale.

Et alors, ce sera, pendant un temps indéfini la même situation qui depuis une longue période met la Turquie à l'abri des convoitises européennes, l'accord parfait entre les belligérants étant un trop bel idéal pour devenir la réalité...

Le Gouvernement devrait cependant remonter logiquement aux sources naturelles du présent conflit avec le Maghzen, et reconnaître que les traitements avilissants infligés à nos protégés en Tunisie ne sont pas sans avoir semé dans l'esprit marocain l'appréhension d'une similitude dans les avanies.

La télégraphie du désert, que les explorateurs de l'Afrique nous ressassent à tout bout de champ, existe bel et bien ; le tort causé par le pays protecteur à l'indigène tunisien n'est pas sans avoir ému les musulmans du Maroc, tenus au courant de ce qui se passe ici par leurs compatriotes, venus de tous temps en Tunisie, où ils s'emploient comme gardiens.

De retour chez eux, ces braves *hadjs* n'ont rien de plus pressé que de dépeindre sous les plus mauvaises couleurs les effets de la colonisation française.

L'amplification étant d'apanage méridional, les moindres

faits sont exposés, rapportés, défigurés, toujours défavorables à la France.

Et vous voulez que le jour venu où nous exprimons notre volonté de traiter le Maroc en pays conquis, ses habitants ne se rebiffent pas, surtout, confirmant leurs craintes, lorsqu'ils ont à faire à un diplomate de rencontre, grand faiseur d'embarras, plus soucieux de donner à sa mission tout l'apparat d'une cavalcade royale, que de se montrer conciliant et bienveillant, et de faire voir aux Marocains que la France ne leur veut que du bien !...

... Et, voyez la fâcheuse coïncidence, juste au moment où la France subit au Moghreb cette atteinte à sa dignité, en Tunisie, l'arbitraire règne plus que jamais, et les faits révoltants pleuvent comme à point nommé pour donner à l'indigène une triste et piètre idée de la nation colonisatrice.

... Nous n'avons rien fait encore au point de vue administratif et judiciaire, qui puisse être sensible aux Tunisiens et nous valoir leur reconnaissance ; ils ont le droit de nous considérer toujours comme des intrus assez forts pour occuper le pays et l'exploiter à notre guise.

Ne voyons-nous pas nombre d'indigènes de toutes castes répandant et entretenant comme un dogme cette croyance en la venue du Sultan et en l'infaillibilité de ses armes ? ... »

Et pendant ce temps, la justice française, sereine et impassible, s'appête à dépouiller implacablement quatre cents arabes du bien de leurs aïeux, en faveur d'un groupe d'accapareurs cupides et voraces.

L'exemple de Kalâa-Djerda est trop vicace et trop éloquent pour que nous ne nous y arrêtions pas à toute occasion utile.

Un beau matin, il vient à l'idée des spoliateurs de faire immatriculer à leur requête l'enchir de Kalâa-Djerda, et la concession de phosphates qu'il leur a plu de s'y tailler à la barbe

et avec l'assentiment d'une cour arbitrale mal renseignée.

Les dévolutaires, à l'annonce de ce nouveau passe-droit, de cette atteinte nouvelle à leur prérogative, s'insurgent et s'opposent véhémentement à l'immatriculation de leur habous à la requête d'une clique d'individus assoiffés d'or...

Un juge descend sur les lieux, et les arabes lui renouvellent leur opposition formelle, ni plus ni moins sans défaillance une concession de phosphate dolosive et hétéroclite, qu'ils n'ont jamais d'ailleurs consentie à personne. Chacun s'attend à ce que la justice, les yeux enfin dessillés, donne raison à ces spoliés et reconnaisse l'exaltitude de leurs revendications...

... Lorsque, vlat ! pata-tout ! de M. le juge Martineau, que nous avons vu à Kalâa-Djerda, recueillir de la bouche même des Arabes l'âpre appel à la justice française, M. le juge Martineau, oubliant les dévolutaires et leur clameur de protestation, confectionna laborieusement un rapport « magistral » et volumineux, qui est bien le rapport le plus surprenant et le plus phénoménal que jamais eût fait un juge-rapporteur.

N'est-ce pas phénoménal ? Et n'avions-nous pas raison de dire que de tels abus de justice nous font déconsidérer non seulement aux yeux de ceux qui en souffrent directement, mais de ceux qui l'entendent raconter, fussent-ils marocains.

Ne nous est-il pas d'ailleurs revenu que ces jours-ci, au Maroc, se distribuaient, à des milliers d'exemplaires, une brochure en langue arabe où il est question de trois cents millions de francs volés à une tribu d'arabes de Tunisie ? Serait-ce téméraire de présumer que c'est de Kalâa-Djerda qu'il s'agirait dans cette brochure ?

Et pendant ce temps, M. le juge Martineau aligne en un rapport stupéfiant les plus contradictoires considérations tendant à sanctionner des droits illusoire.

... Sous le porche des mosquées on rencontre des aveugles par nécessité à qui les ménagères arabes font parfois l'aumône d'un peu de graisse fondue, à défaut de menue monnaie...

Jean-Sans-Peur.

Nos Echos

Désaccord

Il paraît que l'accord ne règne plus aussi parfait que naguère entre M. Pichon et M. d'Anthouard.

Le Résident Général dont l'esprit démocratique ne s'accorde plus avec les visées pro-agrariennes du baron de Wasserwas songerait à gouverner dorénavant sans lui,

Les Syndicats

Les premiers dans la presse tunisienne, et de source absolument autorisée, nous pouvons indiquer quel sera le sens général du décret qui va être promulgué par M. Pichon à sa rentrée concernant la réglementation syndicale.

La loi de 1884 ne pourra pas être applicable à la Tunisie, pour la bonne raison que les syndicats seront internationaux. Ils pourront être composés dans n'importe quelles proportions de français, d'étrangers et de Tunisiens.

Le motif de cette mesure libérale serait toute autre qu'une marque de tendresse aux tous petits : on ne saurait en effet, édicter la création de syndicats entièrement français sans venir à l'encontre des termes des conventions franco-tunisienne et franco-italienne.

L'origine de notre information nous permet d'en garantir l'authenticité

Les abus

La charte partie, qui lie les Stations Hivernales à la Municipalité pour l'exploitation du Belvédère, prévoit une augmentation de vingt pour cent sur le prix des consommations, par rapport à celui de la ville.

Pourquoi la Municipalité tolère-t-elle plus longtemps la violation de ce contrat par le bistro qui vend la limonade et le café aux habitués du Café Concert du Belvédère ?

Le prix du bock étant en ville de vingt centimes, c'est vingt cinq centimes que le public devrait le payer, et non trente.

Le café et la limonade se débitent partout trente centimes, le Bacchus privilégié du Belvédère fait payer les mêmes objets quarante centimes.

En mathématiques vingt pour cent sur trente centimes produisent six centimes d'augmentation.

Pourquoi faire payer 0,40 au public ?

S'il y a une bonification à faire elle devrait être en faveur du public.

La municipalité a-t-elle des yeux spéciaux pour voir la cuisine du prétendu Vatel du Belvédère ?

Du louche

Sur une plage très courue la race des pontes trouve qui la plume...

Sur une plage très courue, et dont la bienfaisance des thermes n'est pas

déniée, les combinaisons sont apprêtées, bien avant que les pigeons n'accourent autour du tapis vert...

Sur une plage très courue, dont une montagne à double crête fait le fond du décor, des compères intéressés, incitent le joueur à risquer ses ultimes deniers...

Sur une plage très courue, la police ira mettre fin à ces rafles honteuses... que les tenanciers très simplistes, appellent ingénument des bénéfiques.

Pigeons, accourez vite ! la partie commence !

L'affaire de Zaghouan

Nous sommes fondés à démentir un entrefilet paru dans la *Tunisie Française*, relatif à l'affaire de Zaghouan, dans laquelle sont impliqués M. J. C. Ganeuna, secrétaire général de la *Petite Tunisie*, et M. E. A..., courtier en meubles.

L'instruction de cette affaire est virtuellement terminée, mais aucune ordonnance n'a été rendue par le juge instructeur ; cette longue plaisanterie se terminera très probablement par un non-lieu. (Figaro)

La Turquie règne

Il est des choses qui s'ignorent jusqu'au jour où un incident les fait connaître à la surprise générale.

Il paraît que les cadis, ces chefs religieux de l'islamisme, après avoir fait à Tunis leurs études préliminaires, vont ensuite les terminer et passer les examens finaux à Constantinople.

Ce serait triste, si ce n'était pas d'un comique irrésistible.

En Tunisie, le pouvoir temporel se heurte donc à un pouvoir spirituel émanant en droite ligne du Commandeur des Croyants ?

La France tenue en échec par le Sultan...

C'est complet ?

L'EXODE

Midi, roi des Bés tombe en nappes de feu
Des hauteurs du ciel bleu...

Autour des bruyants conférenciers le silence s'est fait.

Le calme et lourd silence d'une atmosphère chaude a envahi et s'appesantit sur les appartements réservés aux seigneuries Conférencières, qu'une éloquence, aussi intéressée que vide de sens, faisait résonner il y a peu de jours.

Après tout les hannetons résonnent bien dans les tambours où on les enferme.

Les divers chefs de service sollicités dans les réunions des délégués ont pris bonnes notes des réclamations et en même temps leur plume pour demander un congé. Ils vont s'en aller en France passer les mois caniculaires.

Le fonctionnaire n'est d'ailleurs pas ce qu'un vain peuple pense. Il attend patient et somnolent l'heure heureuse

ou il passe à la caisse à la fin du mois, avec la même sérénité et celle, non moins bienfaisante pour sa santé, où il palpe sa retraite. Venu dans la Colonie pour assurer la marche régulière des rouages grinçants de la machine administrative, il soupire après les mois de congé pendant lesquels béat et rentier il vivra en France quelques jours d'une paisible existence. Avant-goût délicieux d'une retraite bien gagnée au service de la chose publique. Le fonctionnaire a tout inventé pour s'assurer le bienfaisant congé annuel ; les chaleurs torrides, l'insalubrité du climat, l'obligation pour sa femme et ses enfants d'aller revoir le ciel bleu et frais du village natal. Tout est prétexte à son escapade annuelle et estivale.

Il y a des animaux qui hibernent, lui, il estive. La moutte, le loir, la tortue, dorment pendant les mois d'hiver, pendant l'été il se repose. La prospérité de la Colonie il s'en moque comme un poisson d'une pomme.

Il économise sou par sou pendant la saison froide pour vivre quelques semaines dans son pays d'origine, dans son trou, en France.

Au Gabon, où le climat est meurtrier le fonctionnaire à six mois de congé tous les trois ans. Le fonctionnaire de l'Afrique du Nord, le Tunisien, est de complexion et de santé plus délicate, il lui faut un congé toutes les années. Son absence contribue à diminuer l'activité en Tunisie pendant l'été, peu lui importe, il est allé en France.

Les contribuables Tunisiens doivent être fiers d'avoir des employés gouvernementaux aussi soucieux de leur santé, et s'en allant au delà de la mer raconter à tout venant que Tunis est inhabitable en été. Il faut l'entendre au retour de son voyage annuel dire, se plaignant presque au commerçant que le souci des affaires et la prospérité familiale et locale occupe :

— Comment vous n'êtes pas allé en France ?

Pour un peu il s'apitoyerait sur le sort de son infortuné compatriote demeuré en Tunisie. La France est pour lui la vache à lait dont il ne peut quitter le pis.

Le Gouvernement ne réagit pas contre cela. Au contraire il donne l'exemple. Il semble que la durée du congé est proportionnelle au grade de l'employé, et au chiffre de ses appointements. Juin marque le commencement de l'exode. Juillet assure la fuite du fonctionnaire. En août aucun fonctionnaire ne passe la mer, car dans les deux mois précédents ils sont tous partis. Le Gouvernement dort, la vie publique est arrêtée, jusqu'à fin septembre, octobre c'est le réveil, c'est la rentrée des enfants dans les écoles. C'est l'uniformité de la vie du rond de cuir c'est l'ennui qui recommence.

Il faut à partir de Novembre préparer le travail pour le Parlement Tunisien, aux petits pieds. Mais le temps est si court, les préoccupations du futur congé tiennent tant de place dans l'esprit du fonctionnaire qu'il ne préparera rien, et l'électeur sera gros Jean comme devant en avril.

Respect aux Lois!

RAPPEL à la Sauvegarde du Droit des Gens

REQUÊTE adressée à M. STÉPHEN PICHON, Ministre Plénipotentiaire, Résident Général de la République Française dans la Régence de Tunis.

MONSIEUR LE RÉSIDENT GÉNÉRAL,

Je soussigné, SALOMON SETBON, chercheur de mines, demeurant à Tunis, ai l'honneur de vous exposer les faits suivants :

Les fameux phosphates de chaux de Kalâa Djerda ont été, naturellement, découverts par les hardis chercheurs de mines qui, jusqu'à ce jour, continuent à sillonner la Régence dans tous les sens et la fouiller dans tous les coins dans l'esprit d'arriver bons premiers à mettre la main sur l'un des nombreux trésors miniers qu'elle contient.

Les élus ne changeront rien à cet état de choses. Les congrès au lieu de diminuer augmenteront.

Le fonctionnaire est électeur souverain.

Il est le nombre.

X. X.

OPINION

La Canaille Juive

MAINTENONS LA DRIBA

Quoiqu'il puisse sembler, l'article qu'on va lire n'est pas une apologie de l'antisémitisme ; (d'autant plus que c'est un israélite qui l'a rédigé.) C'est simplement l'exposé un tant soit peu paradoxal d'un état de choses très véridique.

Et s'il nous était donné d'émettre à ce sujet une audacieuse proposition, ce serait celle-ci :

Suppression de la juridiction française, et attribution à l'Ouzara, au Châara et à la Driba de la prérogative d'en connaître des différends entre non-Tunisiens.

Il serait curieux de développer cette idée en l'appuyant d'arguments originaux tirés de récents événements (N. D. L. R.)

Que les Israélites honnêtes se rassurent : ce n'est pas un article anti-juif que nous voudrions écrire ; nous sommes loin de nourrir d'aussi noirs desseins.

La presse tunisienne, ces temps derniers, amené une campagne violente contre les tribunaux indigènes ; et cette presse a peut-être raison.

Ces tribunaux sont cependant indispensables, et nous allons le démontrer.

Depuis l'occupation française, on crie sur les toits que la jeunesse juive tunisienne a adopté les mœurs et usages des Français, qu'elle s'est assimilée complètement la langue et les idées de la Nation protectrice, et patati et patata.

Nous devons reconnaître pourtant que cette assertion n'est vraie que pour une petite élite, et que la grande majorité a pris la civilisation... à rebours.

Frais émoluments de l'école de l'Alliance Israélite, nos jeunes circoncis, sachant à peine baragouiner quelques mots de français nègre, se lancent dans la vie... libre. Dans leur cervelle étroite, ils confondent liberté (qu'ils ignorent leurs pères) avec licence et se livrent au plus ignoble dévergondage.

Ils sont dépourvus de toute trace d'éducation, grossiers, querelleurs, ivrognes, escrocs, piliers de cabarets, invertis, etc.

Nous prions encore une fois nos lecteurs de croire que les exceptions à cette règle sont nombreuses et qu'il y a beaucoup de jeunes gens honnêtes, instruits, éduqués, irréprochables sous tous les points de vue et qui font honneur à leur race et à la France qui leur a prodigué ses bienfaits ; mais, nous le répétons, cette infime

minorité sera bientôt noyée dans le flot toujours montant des vicieux.

Sait-on que la population entière craint cette engeance et tremble devant cette voyoucratie israélite ?

Quelle est la femme, la jeune fille honnête qui, passant dans la rue, n'a pas eu à rougir des obscénités crasses lancées à son adresse par ces vilains personnages ? Quel est le malheureux marchand ambulancier qui n'a pas eu à souffrir leurs mauvais traitements ? Quel est le saouillard qui, le soir, n'a pas été soulagé de sa bourse ou de son coffre-chef par quelques-uns de ces israélites ?

Sait-on que la population honnête voit avec terreur approcher les fêtes juives, qui durent parfois plus d'une semaine, et qui font déchaîner la canaille cachir à travers nos rues ?

Parcourez un samedi ou un jour de fête hébraïque quelconque, les ruelles infectées de la Hara, ce guetho tunisois et vous vous convaincrez de la véridicité de nos dires.

Et à ceux qui doueraient encore, nous rappellerons l'émeute de la Hara, le jour de Pourim, émeute qui eut son dénouement devant nos tribunaux ; nous rappellerons aussi les bagarres annuelles de la Pâque, à l'Alana, etc., etc.

Ignore-t-on donc que ce qui a empêché jusqu'ici ces événements de prendre des proportions plus graves, c'est la crainte salutaire de la Driba ?

Sait-on ce que dit la racaille juive depuis qu'elle a eu connaissance de la campagne contre les tribunaux indigènes ? Voici : « Le jour où la Driba sera supprimée, nous ferons une révolution ! »

Au nom des honnêtes gens, donc ; pour éviter le chambardement général que l'on nous promet, il ne faut point nous braver de cet appoint nécessaire à notre tranquillité. Au contraire, il faut trouver un moyen pour enrayer le mal que nous signalons ; il faut redoubler de sévérité pour arriver à diminuer et à éliminer même complètement cette vermine.

La Driba n'est pas parfaite, nous cri-t-on aux oreilles ; quelle est donc la chose humaine qui l'est ?

Maintenant ? Driba !

J. VÉHEL

Justice..... Injustice

Nous avons la prétention de conserver notre indépendance et de tirer des événements qui se passent autour de nous les enseignements qu'ils comportent.

L'ère des querelleurs, des querelleurs étant finie, le cycle héroïque du journalisme étroit clos, depuis que les Délégués ont rejoint leurs pénates. La période des parlottes judiciaires est ouverte. Les chats-fourrés trônent derrière leur comptoir.

Un public nombreux et avide d'entendre se pressait mardi matin à la première représentation de gala que

obliger de s'adresser aux dévolutaires du domaine habous sur lequel se trouvait la précieuse découverte pour en obtenir l'amodiation.

C'est ainsi que le premier de ces deux groupes, c'est-à-dire le groupe Bellot, eut recours à un bail de neuf ans consenti par un grand nombre de dévolutaires, sous seing privé ; le prix de location était payable par trois annuités d'avance.

Tandis que le groupe Targe, mieux renseigné, par le soussigné, sur la législation musulmane en matière habous, fit procéder, d'abord, à la nomination d'un mokaddem (administrateur) de la fondation habous dont il s'agit, lequel mokaddem fut naturellement choisi parmi les dévolutaires et désigné par leurs suffrages.

Et une fois cette formalité accomplie, le groupe Targe conclut avec le mokaddem ainsi désigné un bail de ce quinze ans qui fut, d'ailleurs, soumis à l'approbation du Cadi de Tunis.

Ceci se passait vers la mi-novembre 1895.

Mais le groupe Bellot dont le bail

Dame Justice offrait aux assistants de la correctionnelle.

Raymond le Magnifique venait y exposer sa théorie sur le duel.

Avec un à propos, dont il faut le féliciter, il dit que les plateaux imaginaires de la distribution des jugements n'étaient peut-être pas toujours tenus par une main impartiale.

Il faut croire que l'argument n'était pas sans valeur. Car la chose à juger, si elle avait mis en cause deux portefaix du quai, aurait été tranchée sur l'heure. Tandis qu'en délibéré fut mise la solution à intervenir.

Huit jours de réflexion, en effet, ne paraissent pas de trop pour arbitrer sur une question de fait, sans commentaire.

La morale du fabuliste :
Suivant que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour, vous rendront blancs ou noirs

Serait-elle aussi vraie en Tunisie que dans la Métropole ?

Nous attendons sur la Berge la venue de la barque portant le jugement qui met en cause Raymond le Magnifique.

La zizanie règne au Grand Cercle Républicain ; motif : le différend Homberger Colrat.

Les uns, les républicain de fraîche date, jeunes et bruyants, montrent une intransigeance absolue en matière politique, et n'admettent par que l'on sacrifie parfois la violence d'une opinion à la sincérité d'une opinion.

D'autres, les pondérés, les sages les vieux lutteurs blanchis sous le harnais ont approuvé défendu M. Homberger et son passé d'homme intègre et loyal.

Malgré cela, on crut devoir lui infliger l'affront d'une radiation, qui a semé une profonde division parmi les républicains de Tunis.

Il faut s'attendre à ce que cette regrettable querelle s'envenime, elle sera malheureuse pour ne re désir d'union, de paix et de concordes.

Le Royaume des Fonctionnaires

M. Léon Moncelon, ancien vice-président de la Municipalité, vient de faire paraître une brochure dont l'intitulé ne le cède en rien à la documentation.

Nous avions promis à nos lecteurs de leur présenter une analyse de cet ouvrage, qui coopère à faire connaître en France la Tunisie sous son véritable jour, qui dit « la vérité sur le protectorat tunisien » sous son aspect cru.

Après avoir envisagé de façon générale la plaie la plus nuisible de notre empire colonial, le fonctionnarisme inflexible et autoritaire, l'auteur en arrive naturellement à parler du rapport Chautemps, qui a eu le grand mérite d'ouvrir les yeux sur le gouvernement local ; « sous ce rapport, notre belle colonie était vue pour de longues années encore à ce stationnement morbide qui dérive toujours de l'action exclusive du fonctionnarisme, sans contrôle effectif de la colonie elle-même... »

passé sous seing privé, quoique antérieur à cette date, était nul au regard de la loi musulmane, commença aussitôt le feu contre son rival plus avisé que lui. Il fit donc attaquer immédiatement le mokaddem devant le tribunal du Charaâ par quelques-uns des dévolutaires gagnés à sa cause, en l'accusant de concussion. Ses efforts furent couronnés de succès puisqu'il obtint la dissolution du mokaddem signataire du contrat passé avec le groupe Targe.

Ce résultat obtenu, Bellot ne s'arrêta point en si beau chemin ; il s'entendit avec le mokaddem qui remplaça le révoqué et fit introduire de suite une instance contre le groupe Targe en nullité du bail qui lui fut consenti par son prédécesseur.

Je crois inutile d'énumérer ici toutes les péripéties de ce long procès tranché en définitive par la Cour de Cassation qui, à la date du 23 Juillet 1901, a rendu un arrêt annulant le bail Targe.

Mais pendant que ce procès se déroulait et voyageait de juridiction en

C'est cette ploutocratie de budget-tivores qui a inventé les municipalités mixtes, où les français sont placés sous l'autorité suprême d'un Président arabe...

Ce même fonctionnarisme a créé cette merveille (?) d'ingéniosité juridique, qui a pour nom Tribunal Mixte, rouage aussi coûteux qu'inutile, qui n'a d'enthousiaste que parmi ceux qui n'en connaissent pas le fonctionnement, et, surtout, qui n'ont jamais eu affaire à lui.

Ce tribunal est inuisible pour l'impérialisme même de ses jugements ; il ne sert qu'à compliquer, embrouiller indéfiniment les affaires les plus simples.

M. Moncelon, s'en prenant toujours — avec raison d'ailleurs — à sa bête noire, le fonctionnarisme, agissant au commandement des agrariens, l'accuse d'avoir enfanté l'idée de cette assemblée à sanction facultative, fantoche ironiquement baptisé Conférence Consultative, « qui, fonctionnant depuis dix-huit ans, a servi de tremplin à quelques habiles, de trompe-nigauds à beaucoup de naïfs, d'amusement au caustique Millet », et qui, ayant écœuré M. Pichon, s'est vu rétablir telle qu'elle était.

Ce n'est pas seulement le colon qui souffre des perpétuelles exactions administratives, matérielles et morales. Les indigènes ne sont pas les moins frappés. En notre article de fond de ce jour, nous abordons avec le développement qu'il comporte, ce point faible de notre manière de coloniser : M. Moncelon s'y étend complaisamment, citant des faits, faisant toucher la plaie du doigt, augurant mal de l'avenir.

Un chapitre important de cette brochure est consacré au régime scandaleux des monopoles et concessions à jet continu.

Sous le régime exclusif du fonctionnarisme absolu, le système des monopoles, des concessions arbitraires, du favoritisme sous toutes ses formes, se développe et fleurit comme plantes en serre chaude.

C'est le monopole des pêcheries adjugé à un favori haut coté.

En second lieu, c'est l'affaire des phosphates d'Aïn-Moularès, qui ont été adjugés à un groupe soumissionnaire tout puissant, mais de beaucoup le moins offrant.

Comme contraste, M. Moncelon rapporte dans ses grandes lignes l'affaire Despérour, le scandale du jour, qui prouve qu'en Tunisie, on doit vénérer l'administration qui vous extorque votre bien, sous des vagues prétextes de défense nationale.

Enfin, l'auteur nous sert comme bouquet « la triste affaire de Kalâa-Djerda, dont de nombreux procès, encore pendant devant les tribunaux, peuvent édifier les amateurs de scandales retentissants : une turpitude de ce genre, doit amplement suffire à

juridiction, le Gouvernement du Protectorat de la Régence, soucieux surtout de protéger la toute puissante Société de Gafsa contre toute concurrence éventuelle, a promulgué, à la date du 1^{er} décembre 1898, un décret beylical mettant tous les phosphates situés en terres habous publiques privées sous la tutelle de la Direction Générale des Travaux Publics, les assimilant aux phosphates situés en terres domaniales et permettant ainsi à la dite Société de Gafsa d'exercer partout son droit de préemption.

Cependant, ce décret contient un article (19) qui réservait : 1^o toutes les amodiations régulières contractées antérieurement au susdit décret ; 2^o les amodiations litigieuses pendantes devant les tribunaux. Il était visible que c'était, surtout, les phosphates de Kalâa-Djerda que visait ce dernier paragraphe. Mais on s'était bien gardé de les réserver nominalement.

SALOMON SETBON,

(à suivre.)

ABSINTHE SUPERIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, AUG. DUROZ, Agent - Tunis.

mettre au grand jour le sans-gêne et l'omnipotence des maîtres de la Tunisie.

Pour ce qui touche le budget tunisien, si florissant.... sur le papier, M. Moncelon nous démontre que ce n'est en réalité qu'un « trompe l'œil » que les excédents dont on se vante sont d'autant plus faux et « truqués » qu'ils sont dus à des économies qui préparent fatalement la ruine du pays.

Il déplore également le peu de développement de la colonisation nationale en face d'un budget à apparence correcte et prospère. Et il attribue cela à la prépondérance du fonctionnarisme qui efface, annihile le pouvoir réel, et réduit à l'emploi de comédiens sous l'étiquette de « Ministres des Affaires Etrangères de S. M. le Bey. »

L'œuvre de M. Moncelon donne un aperçu de plus à cette institution néfaste qui a nom le protectorat. Ce travail, bien documenté, bien charpenté, renferme beaucoup de vérités, toutes bonnes à dire; la seule critique, bien anodine, d'ailleurs, est l'exagération des reproches adressés au fonctionnarisme local, bien coupable, il est vrai, mais pas seul coupable.

Et nous concluons avec lui le régime du Protectorat, avec les institutions fantaisistes qui le caractérisent actuellement voué à jamais la Tunisie d'une médiocrité, à un statu quo qui est peu en rapport avec le développement et l'essor que comportent sa situation géographique et ses richesses naturelles.

CROCK-NOTES

Succès. — Mademoiselle Félicie Dellac, fille de M. Jules Dellac, conseiller municipal, de Souk-Ahras vient de subir avec succès à Constantine, les examens du brevet élémentaire. Toutes nos félicitations à la jeune lauréate dont nous enregistrons bien volontiers la réussite.

La Goulette. — C'est ce soir que la Rotonde Deïda, entièrement remise à neuf, rouvrira ses portes pour la saison d'été. Cette ouverture, longuement attendue, comblera les desirs des baigneurs, qui y trouveront des cabines confortables, et passeront leurs soirées aux intéressants concerts qui y seront donnés.

Au Rossini. — Pour qui veut se faire une idée de la vie intime des siciliens dans leur île, n'a qu'à suivre les représentations très réussies que donne au « Politeama », la Troupe Dramatique Sicilienne.

Au Belvédère. — Les débuts les plus sensationnels et les plus fréquents font du Casino Municipal une sélection d'attraction, qui ne le cède en rien aux music-halls des villes d'eaux à la mode de France et de l'étranger.

Retraite Générale. — On ne voit plus depuis des mois dans l'organe nationaliste du matin, les articles démesurément longs, et aux surprenantes qualités dormitives, que signaient dans la Tunisie Française, hebdomadaire, les amis à partitculière de M. de Carnières, les du Matray, les de Bouvier, les de Beaumont, les de.... etc.

Cela tiendrait comme on nous le dit à un ostracisme irréductible de M. Tridon ?

LE PERSONNEL COLONIAL

Ambassadeurs, résidents consuls, vice-consuls, attachés et fonctionnaires de tous ordres, ainsi que les directeurs et gérants des comptoirs européens, directeurs de factoreries, commerçants et industriels et tous les colons ont le plus grand intérêt à lire le Journal des Colonies rédigé par les principaux membres du Groupe colonial de la Chambre des députés et du Sénat. — Directeurs: Albert Millaud. — Principaux collaborateurs: Jean Bayol, Saint-Germain, sénateurs; Heckel, directeur de l'Institut Colonial de Marseille, etc. — Administration: 33, rue Grignan, Marseille. — Abonnements: France, un an 10 fr. ; étranger et colonies, un an 15 fr.

CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend: un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie ont donné les mardi, jeudi, samedi et dimanche; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux ont donné les lundi, mercredi et vendredi; un cercle pour les Etrangers installé dans des locaux splendides; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre; un bar américain etc.

2.000 000 de francs à placer

sur Premières hypothèques et immeubles de rapport à Tunis Immatriculés. Par fraction minima de 50.000 fr. au taux de 6 1/2

à placer par fractions de 5.000 fr. et au dessus aux taux de 6 et 6 1/2 pour cent

S'adresser à M. A. Disegni, régisseur d'immeubles, (Passage de Tunis) en ses nouveaux bureaux situés dans la ruelle du passage donnant accès à la rue es Sadikia.

Discretion absolue. — Toutes les affaires sérieuses sont acceptées immédiatement. TÉLÉPHONE 203

La brasserie Melé Boulevard des Italiens, est le rendez-vous des Algériens, Corses et Tunisiens de passage à Paris — On y trouve tous les journaux coloniaux.

Le développement toujours croissant de la consommation de l'absinthe Berger en Tunisie est la garantie absolue de sa parfaite innocuité.

La demander dans tous les établissements.

Dépôt pour le commerce en gros: Chez MM. FION frères, 15, rue de Besançon, TUNIS.

DENTIFRICES BÉNÉDICTINS DE SOULAC
A. SEGUN, Bordeaux
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
Exp^{on} Univ^{elle} Paris 1900.

25, Boulevard Bab-Benat

VIENT DE PARAÎTRE l'Annuaire LE BOURGEOIS

Grand annuaire général de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

XXIV^e par F. LE BOURGEOIS, Directeur

Ouvrage subventionné par le gouvernement général et la résidence de Tunis.

Honoré des souscriptions des ministères, des chambres de commerce, mairies, hôtels, de tout le haut commerce algérien, tunisien, français et étranger.

Prix: 12 fr. Port en sus hors d'Alger Poids 3 kil. 550

Dépôt chez les principaux libraires de Tunis.

Express-Imprimerie

WALCH Frères
9, Rue Essadikia, 9

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4, Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

Cabanon, à vendre à Saint-Germain. 3 pièces, cuisine, verandah avec 3000 m. de terrain planté d'arbres fruitiers, vigne fleurie, remise poulailler, pigeonnier, dépendances, etc. Prix modérés — Facilités de paiement S'adresser au Bureau du Journal.

Parfumerie Veloutine
Ch. Fay

M. AVCE
52, Boulevard Bab-Benat

MANUFACTURE D'AVIRONS J. DURBEC

Successeur
Manches pour gaffes, Foines, Harpons et elles, Pelles pour boulanger, Barres de diverses dimensions, Barres de cabestans Amis ects. Mâts de pavillons, Spatules, Ecouvillons, Escopes de main, Escopes à manche Rue des Martégoles, 37 quartier St-Jean Mars

Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI
propriétaires
5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse 1^{er} étage

TUNIS SERVICE A LA CARTE REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

SPECIALITÉ DE RAVOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples Vins du Piémont - Vin du Chianti

Salons Réservés

A vendre ou à louer le Casino de Radès-Plage, S'adresser au Bureau de la Petite Tunisie

Terrains à Vendre à l'Ariana sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo. Très bon marché

S'adresser à M. Mosé, Avocat.

AUX PLANTEURS DES ANTILLES

(Au Drapeau Espagnol)
20, Rue d'Italie — TUNIS
Vente exclusive des

CAFÉS VERTS ET TORRÉFIÉS
Sucre, Thé, Chicorée et Vanille

La torréfaction se fait tous les jours, au moyen d'appareils perfectionnés et avec les plus grands soins.

J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia TUNIS

PIANOS BOISSELOT

Vente Location à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE" 300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques

Appartements, Bureaux et Magasins

A Louer

S'adresser à M. G. GUTTIERES Régisseur d'Immeubles Avenue de France, 4 (Passage de Tunis)

LA HERNIE

Guérie Par la méthode CLAVERIE

Cette infirmité qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la nouvelle méthode de M. CLAVERIE, le plus grand spécialiste de Paris.

Plus d'opération douloureuse et souvent mortelle, plus de ressorts d'acier, qui vous martyrisent les reins et qui vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrances, plus d'ennuis plus de tourments.

Des applications de ce merveilleux appareil, le malade retrouve une existence nouvelle, il va, il vient, il travaille et vaque à ses occupations comme s'il n'avait rien.

Le para-hernie, progressivement refoulée, discontinue petit à petit les tissus se resserrent, au bout de quelque temps, l'infirmité n'existe plus.

Des milliers de guérisons authentiques et réelles ont déjà été obtenues par cette nouvelle méthode.

Aussi, toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts, etc. ne doivent-elles pas acheter de bandages ni se faire opérer sans avoir vu M. CLAVERIE, qui visitera lui-même les malades et fera l'application de la méthode.

Le Traité de la Hernie, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Clavierie, aubourg Saint-Marin, 234, à Paris.

A LA RENOMMÉE DU SAHÈL

3, rue d'Italie TUNIS

FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre
" fine 1,00
" ordinaire 0,75
de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure 1^{er} HON
Spécialité de lait desséché

RAYMOND VALNS

INGENIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie, TUNIS

Immeubles de rentes. Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distribution d'eau

Plans à forfait, Affaires projets.

M. C. ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le ey
5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)
DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS
DÉTONNATEURS, MÈCHES DE SURETÉ. PRIX TRÈS MODÉRÉS

Dépositaires pour la Tunisie, et l'Azern
Place de la Résidence — TUNIS

A LA VIELLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS -- Avenue de la Marine 41
Ancienne Maison Viguiier
E. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise
VINS FINS
GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE
Algérie, Espagne et Tunisie
Expéditions dans l'Intérieur — Célérité dans les Commandes — On porte à domicile
Vente directe de la Propriété

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, confection nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NEE

INSTITUT DENAIRE

Pierre Lescot, Dentiste
place de la Résidence, Entrée: 1, rue de Rome

VIN, EAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE
F. Bernet
23, Rue d'Italie,

Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.

Quelques-unes des Maladies qu'on guérit chaque jour au Cabinet Médical du Dr OLLIVIER, Rue de Rivoli, 33 (au 1^{er} étage) Consultations de 1 à 5 h. ou par lettres (1 timbre pour réponse).

Pelade, Herpès tonsurant, Favus, Pityriasis, Dermocex, vers du nez, Acné, Otite, Surdité, Ecoulement, Plaques muqueuses de la bouche, Chloïdes anémiques, Glandes engorgées, Vitiligo, Gale, Gomme, Herpès, Eczéma humide, Arthrite, Herpès lézard, Verrues, Erythème, Lichen, Roséole, Gale et Pustules, Psoriasis, Guitate, Zona, Herpès circiné ou Trichophytie, Ectozélose, Eczéma sec, Cystite ou Néphrite, Urétraite, Démangeaisons, Psoriasis invétéré, Varicelle, Exostose, Ulcères variqueux, Erythème, Eczéma unguéol, Cors aux pieds.

Les lépreux du Dr Ollivier de Paris. et tous ses merveilleux biscuits, dont l'efficacité est incomparable, sont les seuls approuvés par l'Académie nationale de médecine de France, autorisés par le gouvernement, admis dans les hôpitaux par décret spécial. Voté d'une récompense de 24.000 fr. Aucun autre remède ne possède ces témoignages officiels de supériorité, ces garanties uniques qui fixent la confiance des malades. Le traitement est agréable, secret économique. Il guérit mieux et dix fois plus vite que tous les autres systèmes, toutes les maladies secrètes à l'extérieur de la peau. Brochure de 95 pages avec 2 biscuits gratuits (1 timbre). Rue de Rivoli, 33, au 1^{er}, Consultations de 1 à 5 h. ou par lettre.

BRIQUETERIE MARCHANT

Briques pleines de 0,05, Briques pleines de 0,07
Tuiles Arabes
Briques à 6 trous et à 3 trous
DALLES POUR CARRELAGE
HAMMAM-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine
Succursales : BIZERTE et S.F.A.X
Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants
Chemises sur mesure. — Bonnetterie
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité
dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON ET C^{ie}

Seul Dépositaire
des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

FABRIQUE DE BOUGIES EN STEARINE

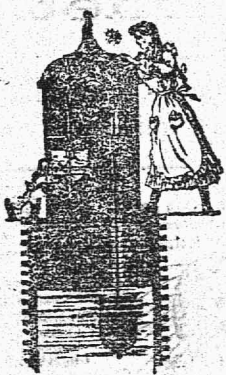
Franco-Africaine
TUNIS — Rue de Bône, 6 — TUNIS
Produits de 1^{re} qualité, prix défiant toute concurrence, avec
rabais sur dépôts de bougies de cire vierge et purifiée à
l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph di
Lumbroso La Maison Franco-Africaine se recommande à la pré-
sentation par le choix et la qualité de ses produits.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes.
Avances sur titres et sur marchandises, délivrances de chèque
ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscriptions et
liquidations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs.
Dépôts à vue et à échéances fixes
de 1 an à 3 ans, 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq francs
par mois,



Suppression des Pompes
et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir de
l'eau saine, de les remplacer par le
Dessus de puits de sécurité,
qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs
et empêché tous les accidents. Ne craint
nullement la gelée ni pour la pose ni pour
le fonctionnement. Système breveté hors
concours dans diverses expositions, se
placant sans frais et sans réparations
sur tous les puits, communal, mitoyen
ordinaire, ancien et nouveau et à n'im-
porte quel diamètre.

Prix 159 francs, paiement après satisfaction.

Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET & C^{ie}
à Ralsheim (Norn).

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme
CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS
Succursale de Tunis, Rue de Bône
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France,
l'Etranger, l'Algérie et la Tunisie
Emission de chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôt à Vue et à échéance fixe.
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant
3 à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels).
Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de cré-
dits hypothécaires. Location de coffre-forts et de compartiments
du mois; au trimestre, au semestre ou à l'année.

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social; MARSEILLE. — Agence de Tunis
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette
Transporte des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille :
1^{re} classe, 49 fr., 3^e classe, 25 fr. (a.n.) 4^e classe 11,0 (s.n.)
Léguir frets et passages ou renseignements, s'adresser à l'Agenc-
PoCompagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 288. — Adresse Télé-
graphique Tunisienne Tunis.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis
LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS
Spécialité d'Amer Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or
à l'exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'or au Concours
de Paris 1903.

Grand Restaurant du Chianti

A. SALVARELLI
M. FEDERICI Successeur
TUNIS — Avenue de France — TUNIS
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre
pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du
Chianti, de la renommée maison Tabbini
Etablissement complètement remis à neuf

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse Gazeuse

DÉPÔTS A TUNIS

Chez les principaux pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M^{rs} d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société
anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue
de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la
source Pasteur que l'on désire.

SOIÉTÉE des ATELIERS de CONSTRUCTIONS METALLIQUES

J. BERTRAND & C^{ie}
Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
TUNIS Avenue de Carthage TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installations d'usines
Norias, Pompes de tous systèmes. Moulins à blé pour mouture
indigène, Captage, Élévation et distribution d'eau. Sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR L'INDUSTRIE AGRICOLE
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN propriétaire
CHAUX HYDRULIQUE
ET CEMENTS
VENTE AU DETAIL; rue de Turquie,
à côté de la Maison Batt

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Soussse et Bizerte
Opérations de Banque. Escomptes. Recouvrements. Ordres de
Bourse. Avances sur Titres et sur Marchandises. Garde de Titres
 Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques. Chèques et
Lettres de crédits sur tous pays. Location de Coffres-forts.
Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe
1 an, 3 0/0 ; 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 ; 4 ans, 4 0/0.
Dépôts à Vue : 2 0/0

G^{de} EPICERIE MODERNE

Bron, Colliard & C^{ie}
(Ex-employés des Etablissements Général)
TUNIS -- 24, Rue d'Italie, 24 -- TUNIS
Comestibles et Denrées Coloniales
La Maison se recommande par la bonn qualité et le
bon marché de ses produits.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache. Paquebots-Poste Français (Agence de Tunis)
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie
l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin
— à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin
— de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— de la Côte Tunisienne, (Tripoli, Derba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Soussse) tous les samedis à 9h. 30
du soir
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis à midi
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi
— de Marseille pour Tunis, la Côte Tunisienne et Tripoli
tous les mercredis à 1 h. soir
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi
— de Tunis pour la Côte Tunisienne (Soussse, Monastir, Me-
dhia Sfax Gabès Djerba Tripoli) tous les vendredis, à
7 h. soir.
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les Sa-
medis à 7 h. du soir
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La
Rochelle, Nantes, St Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunker-
que, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la
Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, et tous
les points desservis par la Compagnie des Messageries Mariti-
mes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de
passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agence
Tunis. 8 rue d'Alger.
Les Agents principaux; J. B. PÉLÉLUPÉ et ses fils

BANQUE DE TUNISIE
SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL: 8.000.000 de francs

Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte
Conseil d'Administration: MM. E. PÉRISSIER, Président; J. LAURE
S. HALFOX, O. NOEL, P. SCHNEIDER, H. WIENER
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances
fixes, émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays,
ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous cou-
pons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de
crédit hypothécaires, location de coffres-forts et de comparti-
ments depuis cinq francs par mois.
Service immobilier, gérance d'immeubles et domaines
aux, vente d'immeubles et de propriétés.

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888
El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroube
FOURS à FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux et pierre
PLATRE — Pierre à tailler et pierre de taille
Briquetterie de premier ordre
Briques plates et creuses Pavés et Dalles
Pour les commandes, s'adresser : 12, AVENUE DE CARTHAGE
et à son usine, à El-Afrane, banlieue de Tunis.

MAISON PAONESSA, RTIFICIER

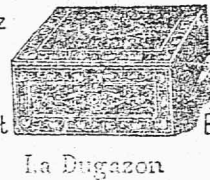
22, Avenue de la Marine. — TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballon Lampion Venitien, Verres de toutes couleurs
Prix défiant toute Concurrence

PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY

9, Rue de la Paix, PARIS



Poudres de Riz
Crèmes
Fards
Crayons
Laits pour le teint
etc, etc.



Parfums
Extraits
Sachets
Savons
Eaux de Cologne
etc, etc.



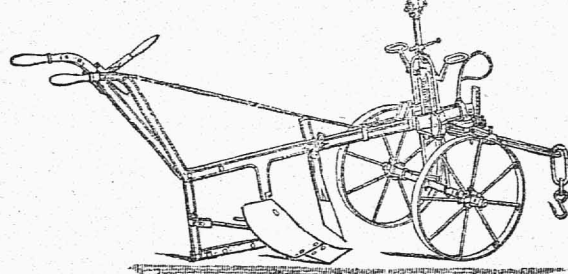
Dépôt général : M. AVICE, 52 Boulevard Bab-Benat. TUNIS

G^{de} BOULANGERIE & PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS
MM. WAGNER, ET C^{ie}
Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, Pain de sandwichs, noir
et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café.
Pâtisserie de Premier Ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures présoir
et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Gran-
tinerie Saint-Louis de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à Soussse (Angles des rue du Marché et Villedon) Succursale à Soussse

Machines Agricoles
PELLET, AZERM & PARRENIN

Tunis — Place de la Gare Française — Tunis



MASSEY HARRIS
Moissonneuses-Lieuses, Faucheuses, Civi-
teurs canadiens et Sem-
Herses, Canadiennes à ressort
Moulins BENTALL
Concasseurs
Broyeurs, Hache-Paille
Charrues Brabant, A DELAHAYE. — Charrues
américaines.

LE MONDE

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
(Sous le contrôle de l'État)
SIÈGE SOCIAL; 16, Rue Le Peletier, Paris
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à ter-
me fixe. Assurances en cas de vie. Rentes viagères immédia-
tes, différées et sur vie. Nues-propriétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobi-
liers, marchandises. Assurances contre la foudre et les
appareils à vapeur. Contre le recours des locataires. Contre
risques locatifs et les risques du voisinage.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont
par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous ren-
seignements, à M. G. ATTIA, agents général et inspecteur
de Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'ave-
nu de Paris).
Agences Régionales : à Bizerte; 25, Route de Tunis (Bureau auxiliaire de la Direction de Tunis
à Soussse : M. Alfred DANINOS; à Sfax : M. Aurelio DARMON; à Béja; M. S. ENRIQUEZ à Souk-el-
Arba; M. Léon HANOUN, à Gabès; M. Is. SAADA, La Goulette; M. G. LUMBROSO, pour la b. de Tun

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS

EXPRESS-IMPRIMERIE

WALCH Frères

9, Rue Es-sadikia, 9 - TUNIS

IMPRIMÉS ADMINISTRATIF COMMERCIAUX

Cartes de visite à la minute. - Cartes d'adresse. - act... - Têtes de lettres - Carnets à souche. - Mémoires
Lettres de faire part - Marage, d... - sance, et de Décès.